

# Hebdo Canada

Volume 1, N° 45

le 14 novembre 1973



Ottawa, Canada.

**Les mesures du Gouvernement face à la "crise du pétrole", 1**

**Aide à l'Afrique, 2**

**Pour la protection des joueurs de hockey, 3**

**Nouvel organisme de direction en matière d'éducation, 3**

**Les relations du Canada avec le Chili, 4**

**Décorations pour actes de bravoure, 4**

**Aide au Bangla-Desh, 5**

**Le rôle du Canada dans le maintien de la paix au Moyen-Orient, 5**

**Les pensions seront indexées sur l'indice du coût de la vie, 5**

**La Société royale du Canada, 6**

## Les mesures du Gouvernement face à la "crise du pétrole"

*Dans une déclaration faite le 1er novembre à la Chambre des communes, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, M. Donald Macdonald a parlé des mesures que le Gouvernement entend prendre pour faire face à la "crise du pétrole" et en atténuer les effets sur le marché domestique.*

*Voici la déclaration de M. Macdonald:*

Le 4 septembre le Gouvernement a demandé à l'industrie pétrolière de ne pas transmettre aux consommateurs canadiens des augmentations additionnelles des prix avant le 30 janvier prochain. Ce maintien des prix devait demeurer en vigueur, sauf s'il était démontré à la satisfaction du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources que l'augmentation du prix du pétrole brut importé justifiait une augmentation des prix au Canada. A ce moment, comme aujourd'hui d'ailleurs, le Gouvernement s'inquiétait de l'inflation et de ses conséquences sur le consommateur canadien.

Le prix du pétrole brut importé a augmenté considérablement au cours de septembre et octobre. Une des augmentations par les pays arabes producteurs, qui a été suivie d'une autre au Venezuela, était de l'ordre de 35 p. 100. Mon ministère et l'Office national de l'énergie ont suivi ces changements de près. Nous avons reçu, de la part des principaux raffineurs du Québec et des provinces de l'Atlantique faisant usage de pétrole brut étranger, des demandes d'autorisation à augmenter les prix de leurs produits. Ces demandes reflètent uniquement, et je répète uniquement, les augmentations réelles des prix du pétrole brut auxquelles les importateurs ont déjà dû se plier. Les augmentations de prix ont été différentes pour chaque compagnie, en fonction de la source du pétrole brut et des divers coûts de transport par mer.

J'informe aujourd'hui les raffineurs de l'est du Canada que le Gouvernement ne s'opposera pas à toute décision de leur part d'augmenter les prix de leurs produits à des niveaux concordant avec les augmentations que chaque compagnie a subies en septembre et au cours de la première moitié

d'octobre. L'augmentation moyenne des prix de l'essence et de l'huile à chauffage à l'est de la vallée de l'Outaouais sera d'environ deux cents le gallon.

En plus des augmentations de prix que je viens de décrire, et qui entrent en vigueur immédiatement, nos indications les plus sûres portent à croire que le prix moyen du pétrole brut livré à Montréal en provenance des hémisphères Est et Ouest augmentera de plus de \$1 le baril au cours de novembre. Les raffineurs de l'est du Canada approvisionnés en pétrole importé seront autorisés en temps opportun à faire refléter dans leurs prix les augmentations de la deuxième moitié d'octobre et du mois de novembre.

Une partie importante de l'huile à chauffage du centre de l'Ontario provient d'importations en provenance d'outre-mer. La croissance rapide de la demande d'huile à chauffage importée et la hausse subséquente des prix a causé aux fournisseurs ontariens des difficultés en matière d'approvisionnement adéquat avant l'interruption de la navigation en décembre.

Dans ces circonstances, l'intention du Gouvernement est de tenir compte des demandes des détaillants en vue d'une augmentation immédiate du prix des huiles à chauffage à l'ouest de la vallée de l'Outaouais, et particulièrement en Ontario et en Colombie-Britannique. Cette mesure aura pour effet d'assurer l'approvisionnement à l'ouest de la vallée de l'Outaouais et d'empêcher le mouvement de ces approvisionnements à l'extérieur de ces marchés. A l'exception de ce produit, le Gouvernement a l'intention de demander à l'industrie canadienne du pétrole de continuer le maintien volontaire des prix courants à l'ouest de la vallée de l'Outaouais jusqu'au 1er février 1974.

Le Gouvernement est, et restera vigi-

lant et diminuera ses restrictions davantage si, à son point de vue, une telle mesure pouvait l'aider matériellement à atteindre son but principal: l'approvisionnement en produits pétroliers.

**Augmentation de la taxe d'exportation**  
L'Office national de l'énergie m'a averti que si le prix du pétrole brut de l'Ouest se maintient jusqu'à la fin de décembre, le prix juste et raisonnable pour les exportations aux États-Unis serait, pour décembre, supérieur de \$1.90 le baril. Je peux alors vous dire que je demanderai l'autorisation du Parlement pour augmenter le taux de la taxe sur l'exportation de \$0.40 le baril en novembre à \$1.90 le baril en décembre. Cette taxe de \$1.90 le baril constitue une mesure directe des économies transmises aux consommateurs canadiens à l'ouest de la vallée de l'Ouataouais par la politique gouvernementale de maintien des prix.

\* \* \* \*

#### Conséquences de la guerre du M.-O.

Le début des hostilités au Moyen-Orient et l'embargo ordonné par les pays arabes sur les expéditions de pétrole aux États-Unis et aux Pays-Bas ainsi que l'imposition de réductions cumulatives de leur taux de production ont créé une incertitude profonde sur la situation de l'approvisionnement en pétrole brut dans l'est du Canada. Le Canada sera peut-être affecté par la réduction de la production de pétrole des pays arabes. Toute diminution dans notre approvisionnement en pétrole brut importé ne peut manquer d'avoir des conséquences défavorables sur la situation de l'approvisionnement dans l'est du Canada.

Le Gouvernement, de concert avec l'industrie, étudie de façon intensive les moyens de parer à la pénurie de pétrole brut dans l'est du Canada.

Le Gouvernement a créé un comité technique consultatif de l'offre et de la demande de pétrole sous la présidence de l'Office national de l'énergie. Ce comité, qui comprend des représentants de compagnies qui importent et raffinent le pétrole brut étranger, aura pour tâche de donner conseil au sujet des approvisionnements en produits pétroliers, et relativement aux mesures nécessaires pour mieux équilibrer l'offre et la demande.

Nous resterons dans l'incertitude pen-

dant quelque temps encore en ce qui concerne l'ampleur des limitations possibles des importations de pétrole.

Avant la guerre du Moyen-Orient, les stocks de produits pétroliers étaient généralement adéquats. La réserve d'huile à chauffage pour l'Ontario et l'est du Canada pour l'hiver prochain est dans un équilibre délicat face à la demande, si l'on suppose que l'hiver sera normal.

Avant les hostilités, la situation en ce qui concerne les réserves d'essence à moteur dans l'est du Canada était généralement satisfaisante, en raison de l'accumulation saisonnière prévue. Les limitations sur les importations de pétrole brut auront des répercussions sur cette accumulation et conséquemment sur la quantité d'essence pour la prochaine saison, même s'il était possible de satisfaire pleinement à la demande.

La situation est satisfaisante en ce qui concerne toutes les catégories de produits dans les Prairies. Les craintes déjà entretenues au sujet de l'approvisionnement en fuel-oils lourds en Colombie-Britannique se sont accrues du fait que cette région importe habituellement de fortes quantités de pétrole des États-Unis, qui, on le sait, doivent surmonter leurs propres difficultés.

#### D'autres mesures de restriction?

À la lumière de toute cette situation, il serait sage d'étudier soigneusement des moyens appropriés de diminuer la demande d'énergie au Canada, particulièrement dans le cas des produits et des régions que j'ai mentionnés. On a déjà communiqué avec certains gouvernements provinciaux afin de leur faire part au fur et à mesure de la situation en ce qui touche le pétrole brut et les approvisionnements, et de les aviser des changements de prix que je viens d'indiquer. On communiquera également avec les autres gouvernements provinciaux.

À l'heure où nous en sommes, j'exhorte les consommateurs canadiens, les industries, les municipalités et les gouvernements provinciaux à étudier des moyens de diminuer volontairement leur consommation. Nous communiquerons avec eux afin d'échanger des idées, de planifier et de partager des détails relativement à notre programme de conservation.

Le Gouvernement songe à d'autres mesures et il a préparé un programme d'allocations au niveau de la vente en gros, lequel programme sera mis en application si la situation en matière d'approvisionnements semble devenir plus sérieuse. Même si on reconnaît la nécessité d'assurer la sécurité des approvisionnements dans le cas d'usagers prioritaires, le Gouvernement est peu disposé à interférer à l'heure actuelle dans les ventes normales de l'industrie.

## Aide à l'Afrique

### Zaïre

Le Canada a accordé un prêt à long terme de 36 millions de dollars au Zaïre pour la réalisation d'un vaste projet de télécommunications par faisceaux hertziens qui constituera par lui-même un élément essentiel du réseau panafricain des télécommunications. C'est le projet le plus ambitieux et le plus important, en termes d'engagements financiers, que le Canada ait jamais entrepris en Afrique dans le cadre de ses accords bilatéraux de coopération.

Le Zaïre fournira lui-même 10 millions de dollars pour la réalisation du programme, qui prévoit la construction de l'axe 3 du réseau de faisceaux hertziens d'une longueur de 2,300 kilomètres, la fourniture et l'installation d'équipements téléphoniques pour les axes 2 et 3, ainsi que la formation du personnel zaïrois nécessaire au bon fonctionnement du réseau. Pour cette formation, le Gouvernement canadien a consenti un don de un million de dollars.

### Ghana

Le Canada a accordé au Ghana six millions de dollars en prêts pour un important projet d'alimentation en eau pour le nord de ce pays. Les fonds, fournis par l'ACDI, seront répartis sur les cinq prochaines années.

Les fonds canadiens permettront d'acheter des pompes mécaniques ou électriques pour les puits, d'améliorer les installations de distribution d'eau grâce à la construction de nouveaux réservoirs, et de forer environ 2,300 nouveaux puits. De plus des Canadiens enseigneront aux Ghanéens à utiliser et à entretenir les pompes et l'équipement.

### Pour la protection des joueurs de hockey

Le ministre de la Consommation et des Corporations, M. Herb Gray, annonçait récemment que les casques de hockey vendus après le 1er janvier devront être conformes aux normes de sécurité établies par le règlement d'application de la Loi sur les produits dangereux. Après cette date, il sera interdit de vendre, annoncer ou importer au Canada des casques qui ne sont pas conformes à ces normes.

“Depuis dix ans, il s'est fait des progrès remarquables dans la mise au point de casques protecteurs pour le hockey et d'autres sports, a déclaré M. Gray. Le ministère a suivi ces progrès avec beaucoup d'intérêt. Il existe d'excellents casques sur le marché aujourd'hui, mais il y en a qui n'assurent pas la protection nécessaire, bien qu'il soit souvent difficile de distinguer les bons des moins bons à première vue. Nous voulons nous assurer que chaque casque de hockey soit à la hauteur de sa tâche.”

Avec la collaboration de l'industrie, d'entraîneurs et de médecins spécialistes, l'Association canadienne de normalisation a élaboré les normes qui constituent les bases du règlement. L'Association a également mis au point des tests destinés à déterminer si les produits sont conformes aux normes.

M. Gray ajoute que les normes en

question ne sont qu'un premier pas et que les études se poursuivront en vue d'élaborer un règlement encore plus sévère – au besoin – afin que les jeunes hockeyeurs jouissent de la meilleure protection possible.

“Les casques protecteurs sont obligatoires dans toutes les ligues relevant

de l'Association canadienne de hockey amateur (ACHA), a poursuivi M. Gray. Mais j'espère que les joueurs de tous âges dans toutes les ligues de hockey voudront profiter de la protection que ces casques leur assurent en les portant toujours lorsqu'ils sont sur la glace.”



Photo: Colin Price Features

Le ministre de la Consommation et des Corporations, M. Herb Gray, aide Gérald Rayner (à droite) à mettre un casque protecteur qui répond aux normes de sécurité établies pour les casques de hockey et qui furent annoncées

récemment dans le règlement d'application de la Loi sur les produits dangereux. Le casque que porte Graham (au centre), le frère de Gerald, a aussi subi le test avec succès. Le règlement entrera en vigueur dès le 1er janvier.

### Nouvel organisme de direction en matière d'éducation

Un nouvel organisme – appelé l'Ontario Council for Leadership in Educational Administration – a été mis sur pied grâce à une subvention donnée par la fondation W. K. Kellogg à l'Ontario Institute for Studies in Education (OISE) expressément à cette fin.

Le projet de ce nouveau conseil a été mis au point par l'OISE et l'Ontario Association of Education Administrative Officials (OAEAO). Les écoles d'arts et métiers, le ministère de l'Éducation et les universités ontariennes offrent un programme d'études supérieures en éducation participent également à ce projet. L'an dernier, un projet pilote de six ateliers destinés aux surveillants su-

périeurs a été présenté par l'OISE, l'OAEAO et le ministère de l'Éducation de l'Ontario afin de mettre à l'épreuve cette idée. Ces ateliers ont donné de si bons résultats qu'il a été décidé d'étendre ces activités par l'intermédiaire d'un conseil.

L'OCLEA compte implanter un programme d'ensemble qui intéresse les responsables de l'éducation aux niveaux élémentaire et secondaire et au niveau des collèges communautaires. Il y est prévu plusieurs ateliers annuels donnés sur place et destinés aux leaders du monde de l'éducation, des services systématiques de centralisation, de cueillette et de recherche des données, et la mise sur pied de groupes d'études formés de praticiens et de professeurs et

visant à améliorer les programmes d'études supérieures en administration scolaire dans les universités ontariennes. Le conseil entreprendra en outre des programmes conjoints de recherche et d'application en administration scolaire et mettra sur pied des groupes d'étude mixtes chargés d'établir de nouveaux choix de politiques en matière d'éducation. Il est aussi prévu des moyens de faire connaître les activités du conseil aux personnes et organismes intéressés, non seulement dans tout le Canada mais aussi à l'échelle internationale.

Les fondateurs espèrent que ce nouveau conseil pourra servir de modèle pour la formation d'associations semblables dans d'autres provinces.

## Les relations du Canada avec le Chili

*Déclaration faite par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, le 26 octobre:*

Au cours des dernières semaines, on a allégué dans certains milieux que le Canada a joué un certain rôle dans la détérioration de la situation économique du Chili en retirant son aide ou ses crédits à ce pays au cours du mandat de feu le président Allende. Ces allégations ne sont pas fondées sur une étude du programme canadien d'aide au Chili.

Le Gouvernement du Canada n'a jamais accordé de prêt au Gouvernement du Chili. La Société pour l'expansion des exportations, société de la Couronne qui fonctionne sur une base commerciale et qui prend des décisions en se fondant sur des critères économiques et commerciaux, a toutefois continué de financer et de garantir des exportations canadiennes vers le Chili après l'élection du Gouvernement Allende en 1970. Comme la situation économique chilienne s'est détériorée pendant la période qui a suivi cette élection, la Société pour l'expansion des exportations, tout en continuant de financer et de garantir des exportations canadiennes vers le Chili, a étudié une par une toutes les demandes présentées en vue d'obtenir ses services. Par le fait qu'il avait fallu remettre les échéances des dettes existantes et en refaire le calendrier des remises, il en est résulté qu'aucune garantie d'assurance à moyen terme n'a été accordée pendant cette période.

Toutefois, des garanties d'assurance à court terme ont été consenties aux exportateurs pour lesquels le Chili était un marché traditionnel. En se fondant sur cette sélection et à une époque où la plupart des autres pays hésitaient à accorder d'autres crédits au Chili, un prêt de 5 millions de dollars a été approuvé par la Société pour l'expansion des exportations (SEE) en avril 1973 pour permettre au Chili d'acheter du Canada du matériel aéronautique et du matériel de télécommunications. Ce prêt a été accordé malgré la dégradation rapide de la balance des paiements du Chili et son incapacité évidente de rembourser ses dettes extérieures contractées antérieurement. Cette situation économique a amené certaines banques à charte du Canada à suspendre, pendant un certain temps, les crédits à

court terme au Chili, mais cela n'a pas été fait ni à l'instigation ni selon les conseils de notre gouvernement. Pendant ce temps, en vue d'aider le Chili à atténuer ses difficultés financières extérieures, le Canada a joué un rôle important, en collaboration avec certains autres pays, dans les négociations visant à réaménager le calendrier de la remise des dettes que ce pays devait payer à ses créanciers en 1971 et en 1972. Le Canada a aussi joué le même rôle actif dans des négociations semblables entreprises, au cours de 1973, au sujet des échéances du Chili de 1973 et de 1974.

De plus, une demande du Chili présentée à un consortium de banques canadiennes et visant un prêt supplémentaire de \$3,500,000., dont 2 millions seraient garantis par la Société pour l'expansion des exportations, faisait l'objet de négociations avec le Gouvernement Allende. Cette demande avait été approuvée par la SEE au cours de l'année avant d'être présentée au consortium. Bien que l'offre d'un prêt de 3.5 millions et la garantie de 2 millions de dollars aient été acceptés par le Gouvernement Allende, le nouveau régime ne semble pas prêt à confirmer de nouveau cet accord.

Le Canada avait déjà mis en branle, au moment où le gouvernement Allende prenait le pouvoir en 1970, deux projets relatifs aux télécommunications et à l'éducation administrés par la Banque interaméricaine de développement et représentant un engagement de \$8,600,000. Les déboursés pour ces projets se chiffrent comme il suit: 1968-1969 \$152,490; 1969-1970 \$537,632; 1970-1971 \$2,356,659; 1971-1972; \$741,379; 1972-1973 (estimatif) \$2,069,900.

En septembre 1972, un projet d'aide technique bilatéral représentant un investissement de \$87,000 dans les secteurs des mines et de la métallurgie était approuvé par l'Agence canadienne de développement international (ACDI) et mis en train.

Certains organismes canadiens non gouvernementaux ont aussi réalisé des projets privés financés en partie par l'ACDI. En 1972-1973 ces projets représentaient environ \$375,000.

De plus, des apports canadiens à un certain nombre d'organismes multilatéraux comprenant la Banque mondiale, la Banque interaméricaine de développe-

ment et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) ont été mis à la disposition du Chili pendant le mandat du Gouvernement Allende.

### Le commerce

En ce qui concerne le commerce, les exportations du Canada vers le Chili sont passées de 22.8 millions en 1969 à 10.1 millions en 1972, mais elles ont ensuite augmenté de façon significative pour atteindre 13.2 millions au cours des six premiers mois de 1973. Les importations du Chili au Canada ont augmenté, même si ce n'est pas d'une façon soutenue, pendant cette même période, passant de 3.3 millions en 1969 à 2.8 en 1970, à 9.3 en 1971, puis à 6.5 en 1972 et enfin à 19.6 millions au cours des six premiers mois de 1973.

Il faudrait peut-être ajouter qu'au cours du mandat du Gouvernement Allende, mon ministère a organisé des visites de journalistes chiliens et a assuré un programme annuel de dons de livres à l'Université du Chili, programme qui se poursuivra. Le ministère a aussi prévu pour cette année, en collaboration avec le Conseil des Arts, un don spécial de livres canadiens, en anglais et en français, qui seront distribués par notre ambassade à des institutions d'enseignement et à des organismes culturels du Chili.

Les faits que je viens de mentionner établissent clairement que les relations commerciales, économiques et culturelles du Canada avec le Chili au cours du mandat du Gouvernement Allende ont été maintenues aux niveaux antérieurs et que, dans certains domaines, elles se sont même intensifiées.

### Décorations pour actes de bravoure

La Résidence du gouverneur général à Ottawa a communiqué les noms de dix-neuf personnes qui se voient attribuer la Décoration canadienne pour acte de bravoure. Il existe trois décorations pour récompenser l'héroïsme, ce sont: la Croix de la Vaillance, l'Étoile du Courage, et la Médaille de la Bravoure. Elles sont décernées aux personnes qui exposent leur vie pour sauver ou protéger leurs semblables ou prévenir une tragédie.

L'Étoile du Courage est décernée à titre posthume aux trois personnes

suyvantes qui ont perdu la vie alors qu'elles procédaient à un sauvatage:

THOMAS-W. SMART, un adolescent de 13 ans de Kemptville (Ontario) qui s'est noyé dans les eaux de la rivière Rideau le 9 juillet 1971 alors qu'il se portait au secours d'un autre enfant, Sheila Mackey.

Quatre enfants jouaient ensemble dans l'eau peu profonde au moment où la petite fille essayant de rattraper un aquaplane qui s'en allait à la dérive, éprouva des difficultés et fut prise de panique. Thomas Smart âgé de treize ans nagea à son secours et réussit à la pousser en direction du rivage où les autres lui vinrent en aide. Dans l'affolement, personne ne remarqua au cours des minutes qui suivirent que le jeune Thomas avait disparu. Un garçon plus âgé retrouva son corps et le ramena sur la rive, mais les efforts en vue de ranimer l'enfant furent inutiles.

ULA BOUDREAU de Bathurst (N.-B.) qui a perdu la vie après avoir sauvé ses six enfants au cours d'un incendie qui détruisit la maison familiale le 28 janvier 1972.

Après avoir senti une odeur de brûlé, la mère s'était dirigée en toute hâte vers les chambres à coucher à l'étage afin de réveiller ses enfants. Elle en descendit trois en bas par l'escalier et retourna chercher les autres. Comme les flammes envahissaient l'escalier, Mme Boudreau aida un de ses enfants à fuir par la fenêtre du deuxième étage et un autre en passant sur le toit de la véranda. Épuisée et affolée, la mère réussit toutefois à laisser tomber le dernier de ses enfants, par la fenêtre, entre les mains de ceux qui se trouvaient en bas. Mais à la suite de l'explosion qui suivit, la maison devint un brasier et Mme Boudreau ne put échapper aux flammes.

GARFIELD-G. BABCOCK, de Western (Ontario), a perdu la vie en tentant de se porter au secours des deux frères Thorneloe qui se sont noyés le 15 avril 1972 après que leur canot eut chaviré dans la rivière Humber, à Toronto. L'agent de police Joseph O'Hagan, de Toronto, a également fait un effort vaoureux pour sauver une des deux victimes. Il a reçu la Médaille de la Bravoure.

Lorsque les deux canoéistes furent précipités en bas d'un barrage sur la rivière, leur canot chavira. Garfield Babcock, témoin de l'accident, courut

jusqu'au bord de la rivière et se dirigea péniblement vers les enfants. Il continua sa marche dans l'eau malgré les remous jusqu'au moment où la force du courant l'emporta, l'entraînant vers la mort.

Lorsque l'agent de police O'Hagan arriva sur les lieux, les canoéistes avaient déjà été emportés assez loin par le courant. Il réussit à agripper une des victimes, mais les eaux rapides l'obligèrent à lâcher prise. L'agent O'Hagan abandonna sa tentative de sauvetage et une des personnes présentes l'aida à se hisser hors de l'eau traîtresse.

\*

Les personnes dont les noms suivent recevront la Médaille de la Bravoure:

Le caporal-chef Joseph Daniel Robert April, CD, de la base des Forces armées canadiennes; M. Terrance William Fagan d'Ottawa; M. Eric Thomas Weir d'Hamilton, Ont.; M. Clifton Walter Taylor et M. Lawrence Albert Taylor, de l'Île-de-Grand-Manan, N.-B.; M. Edward Sokolowski de Campbellville Ont.; M. Claude Savard de Timmins, Ont.; M. William Campbell d'Abitibi Canyon, Ont.; M. Joseph O'Hagan, agent de police, Toronto, Ont.; le caporal Ihor Yaroslaw Dedish de Vanderhoof, C.-B.; M. Charles Edward Petersen de Coronation, Alberta; M. Stuart Gregory Cousineau de Montréal, Qué.; M. James Flaherty de Kitchener, Ont.; M. John Maloney Jr., de Toronto, Ont.; Mlle Margaret Cornish et Mlle Ann Dale-Harris, membres du personnel de l'ambassade du Canada à Pékin.

#### Aide au Bangla-Desh

Le Canada a accordé un prêt de huit millions de dollars au Bangla-Desh pour la construction de sa première station terrestre de communication par satellite, près de Chittagong. La station qui deviendra le terminus pour toutes les communications internationales du pays sera construite par la société RCA Canada Limitée, de Montréal. Le projet, qui a reçu l'appui de la Banque mondiale et des conseillers en télécommunications qui travaillent actuellement aux Opérations de secours des Nations Unies à Dacca, comprend la vérification de l'équipement et la remise de la station complétée aux autorités du Bangla-Desh.

#### Le rôle du Canada dans le maintien de la paix au Moyen-Orient

Le Canada vient d'adopter une nouvelle formule d'appui d'une Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix au Moyen-Orient qui comporterait l'envoi d'environ 750 Canadiens dans cette région. La nouvelle formule, en vertu de laquelle le rôle d'appui serait partagé entre le Canada et la Pologne a été approuvée, le 2 novembre, par le Conseil de sécurité de l'ONU. Une équipe comprenant 11 membres des Forces armées canadiennes a été chargée d'évaluer la situation: elle est arrivée au Caire, le 5 novembre, et procède à une étude des besoins logistiques au sujet desquels elle soumettra un rapport à la Force d'urgence des Nations Unies (FUNU) qui, à son tour, le transmettra au Secrétaire général des Nations Unies. L'équipe tente, en particulier, de déterminer les priorités, de définir les besoins en hommes et en matériels et d'établir une répartition des tâches dévolues aux éléments responsables de l'appui logistique de la Force d'urgence.

Au moment de mettre sous presse (le 7 novembre), les autorités de l'ONU cherchaient toujours à définir l'importance et le rôle du contingent canadien dans la FUNU, et la nature exacte de la contribution du Canada ne sera probablement pas établie avant que l'équipe n'ait présenté son rapport. Le Canada veut s'assurer que toute tâche qu'il entreprendra pourra être accomplie efficacement avec les effectifs dont on a convenu avec le Secrétaire général et le Conseil de sécurité. Les membres du Conseil de sécurité sont tombés d'accord pour que le Canada et la Pologne soient consultés en vue d'expédier des contingents qui auront une mission précise en matière d'appui logistique.

#### Les pensions seront indexées sur l'indice du coût de la vie

Les ministres fédéral et provinciaux de la Santé et du Bien-être social ont convenu de hausser les pensions versées aux termes du Régime de pensions du Canada et du Régime des rentes du Québec. Les ministres, qui se sont réunis à Ottawa, les 11 et 12 octobre,

ont publié une déclaration dans laquelle ils annoncent des changements qui, s'ils sont approuvés par le Parlement, accorderont dès janvier prochain, des hausses de pension de 8% à 20% à environ un demi-million de Canadiens. En vertu de ces nouveaux accords, les rentes et pensions seront indexées sur l'indice du coût de la vie.

#### Changements proposés

Le ministre fédéral de la Santé et du Bien-être social, M. Marc Lalonde, déclare qu'il a l'intention de faire adopter le plus tôt possible une mesure législative visant à mettre en vigueur le régime de la façon décrite ci-après:

Le 1er janvier, le plafond des gains admissibles passera de \$5,600 à \$6,600, ce qui signifie que toutes les cotisations maximales annuelles des employés passeront de \$90 à 106.20. Celles des employeurs augmenteront du même montant. A la fin de janvier, les chèques du Régime de pensions du Canada seront haussés de 8% à 20%, selon le temps qui s'est écoulé depuis que le prestataire a pris sa retraite. La clause de "rattrapage", qui a été ajoutée à l'intention de ceux auxquels s'appliquait la limite d'augmentation annuelle de 2%, est maintenant en vigueur.

Les ministres ont convenu de faire disparaître l'augmentation annuelle de 2% et de se servir plutôt de l'indice d'augmentation annuelle du coût de la vie comme base de calcul des hausses des pensions afin d'amortir, selon les termes mêmes de M. Lalonde, "tout l'impact de l'inflation".

Grâce au troisième changement apporté, les pensions pourront être haussées au rythme de 12.5% par année jusqu'à ce que les revenus admissibles maximaux aient atteint la moyenne des salaires et traitements hebdo-

madaires des Canadiens, telle qu'établie par Statistique Canada.

Une autre modification permettra de verser une pension à toute personne âgée de 65 ans et plus, qu'elle soit ou non sur le marché du travail.

La dernière modification concerne le Québec qui a accepté d'aligner son Régime de rentes sur le Régime de pensions du Canada. Les personnes qui quittent la province ou s'y installent ne subiront pas de pertes et n'auront pas non plus à verser de cotisations plus élevées. M. Lalonde estime que d'ici 15 ans, les gains admissibles dépasseront les \$13,000 par année.

#### La Société royale du Canada

La Société royale du Canada doit surtout son origine à l'imagination et à l'initiative du marquis de Lorne qui fut gouverneur général du Canada de 1878 à 1883. Fort de son encouragement, un groupe de Canadiens se réunirent à Montréal en décembre 1881 en vue d'étudier les moyens de former une "société qui se consacrerait à l'avancement de la littérature et des sciences dans notre pays". Ils préparèrent des statuts provisoires qui, après de légères modifications, furent ratifiés par la Société lors de sa première réunion générale.

Cette assemblée eut lieu à Ottawa en mai 1882. C'est en effet le 25 mai, au Parlement, dans la Chambre du Sénat, que lord Lorne, en souhaitant la bienvenue aux membres de la Société, prononçait l'allocution inaugurale. Depuis lors, tous les ans, les membres s'appliquent à présenter et à discuter des études reliées aux diverses disciplines représentées dans chaque section de la Société. La reine Victoria accorda au nouvel organisme la permission d'ajouter à son nom le qualificatif "royal". En 1883, une loi du Parlement créait la Société royale du Canada; la même année le Parlement établit la coutume de verser une subvention annuelle qui devait aider à financer les publications et les travaux de la Société.

En 1882 bien des Canadiens croyaient que la formation d'une société "savante" de ce genre était prématurée en notre pays. Un journaliste d'Ottawa, en commentant la première réunion annuelle, écrivait:

"Nous venons à peine d'abattre les arbres de la forêt qu'on nous demande déjà de planter des fleurs parmi les souches." Certains prédirent que la Société allait vite disparaître. Elle n'en a pas moins poursuivi son existence et même, sans aucune ostentation, elle a mis son influence et son action au service des sciences et des arts libéraux au Canada. Aujourd'hui elle occupe une place bien ancrée dans la vie culturelle du pays et elle peut se vanter d'y avoir apporté une contribution précieuse.

#### Les membres fondateurs

Parmi les membres fondateurs on compte bon nombre de personnages de premier plan encore célèbres aujourd'hui: Sir William Dawson, premier président, naturaliste et géologue distingué, recteur de l'Université McGill; Pierre Chauveau, éducateur éminent et premier à occuper le poste de premier ministre du Québec en 1867; Louis Fréchette, poète renommé; Sir Daniel Wilson, historien et recteur de l'Université de Toronto; G.M. Grant, écrivain et recteur de l'Université Queen's; Sir Sandford Fleming, ingénieur et fondateur du Standard Time; Sir William Osler, peut-être le plus grand médecin de son temps. On pourrait en nommer d'autres à peine moins connus. Depuis 1882 une grande partie des gens qui se sont distingués en littérature ou dans les sciences au Canada ont été membres de la Société.

#### Influence de la Société royale

Depuis sa formation, la Société s'est servie de son influence auprès du gouvernement et du public en vue d'aider à créer ou à améliorer un grand nombre d'institutions indispensables à la vie intellectuelle du pays, notamment le Musée national, les Archives publiques du Canada, la Commission des lieux et monuments historiques, la Galerie nationale du Canada, l'Observatoire astrophysique du Canada et, tout récemment, la Bibliothèque nationale si longtemps attendue. La Société a vigoureusement encouragé en 1915 la formation du Conseil national de recherches et, depuis cette époque, les deux organismes sont restés en relation étroite. La Société royale a été l'une des agences qui ont favorisé l'institution d'un ordre honorifique proprement canadien qui permet d'accorder des distinctions aux citoyens du pays.

Hebdo Canada est publié par la Direction de l'Information, ministère des Affaires extérieures, Ottawa, K1A 0G2. Un index paraît tous les trois mois.

Il est permis de reproduire les articles de cette publication, de préférence avec indication de source. La provenance des photos, si elle n'est pas précisée, sera communiquée sur demande.

This publication is also available in English under the title "Canada Weekly". Ciertos números de esta publicación aparecen también en español bajo el título *Noticiero de Canadá*.